

# LEGS TESTAMENTAIRE

Aidez-nous à assurer la vigueur de CAMMAC pour les générations futures en lui faisant un don dans votre testament. Quel legs musical durable!

CAMMAC accepte les dons sans restriction et certains dons affectés à des fins particulières, pourvu qu'ils soient conformes à sa mission, à ses buts et à ses objectifs.

Lorsque CAMMAC reçoit un don sans restriction, celui-ci est utilisé au bénéfice de CAMMAC, conformément à ses besoins et priorités actuels.

Dans certains cas, CAMMAC accepte un don affecté à des fins particulières. Par exemple, un don peut être fait au bénéfice de la Musicothèque de CAMMAC, du Festival CAMMAC, des programmes pour enfants de CAMMAC ou pour d'autres objectifs similaires. Pour vous assurer qu'un don affecté à des fins particulières sera acceptable pour CAMMAC, il est préférable de demander à votre avocat de communiquer avec notre directeur de la planification des dons, Harry Qualman, au 819-772-1774 ou à [gifts-dons@cammac.ca](mailto:gifts-dons@cammac.ca).

**Si mon avocat me demande quoi inscrire dans mon testament pour s'assurer que la distribution de mes biens sera conforme à mes vœux, quelle formulation dois-je lui soumettre pour faire un don à CAMMAC?**

Nous vous recommandons d'inclure à votre testament la formulation suivante :  
« Par la présente, je lègue à CAMMAC, un organisme de bienfaisance pour musiciens amateurs établi à Harrington (Québec) et enregistré sous le numéro 11882 6486 RR 0001,

- la somme de \_\_\_\_\_ \$ OU
- mon immeuble sis au \_\_\_\_\_ OU
- \_\_\_\_\_ % de la valeur résiduelle de ma succession OU
- la valeur résiduelle de ma succession, à son usage exclusif. »

Si vous préférez que votre don serve à un programme ou une activité en particulier, ajoutez : « ... à utiliser de préférence pour... »

Les dons effectués sans désignation d'activité ou de programme servent à soutenir l'ensemble des programmes et activités de CAMMAC.

CAMMAC est un organisme de bienfaisance enregistré. Notre numéro d'enregistrement est le 11882 6486 RR 0001. Ce numéro peut servir, au besoin, aux fins des dons testamentaires ou autres. Tous les dons testamentaires, de valeurs mobilières, d'assurance vie et en dotation reçus par CAMMAC sont administrés par la Fondation CAMMAC, qui a pour objet de bénéficier à CAMMAC.

Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à communiquer avec notre directeur de la planification des dons, au numéro ou à l'adresse ci-dessus.